

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres  
en exercice : ..... 27  
Membres présents : ..... 25  
Procurations : ..... 2  
Suffrages exprimés : ..... 27  
Votes Pour : ..... 27  
Vote contre : ..... 0  
Abstention : ..... 0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Julien RIVIERE (Procuration à Mme Isabelle BERNADET),  
Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA)

Secrétaire de séance : Isabelle BERNADET

N° DE 2021\_020

**OBJET : CONVENTION avec ECOFINANCE COLLECTIVITES**

Monsieur Francis DELCROS propose à l'assemblée de confier au Cabinet ECOFINANCE COLLECTIVITES une mission d'assistance technique dans le cadre de l'optimisation des ressources fiscales portant sur :

- ♦ les locaux d'habitations classés en catégories insalubres et déclarés sans élément de confort
- ♦ et les locaux affectés aux activités économiques.

Il convient de signer une convention d'accompagnement à la fiscalité locale précisant les modalités de mise en œuvre de cette mission et dont la prestation se décompose de la façon suivante :

- un prix forfaitaire de 7 500 € HT
- et une rémunération proportionnelle à l'augmentation des recettes fiscales constatées et consécutives aux travaux techniques menés : 50 % du gain constaté au-delà de 7500 € (soit au-delà du prix forfaitaire).

Toutefois, le montant cumulé des honoraires hors taxes (fixe + proportionnelle) sera limité à 39 900 € HT.

Cette convention a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Francis DELCROS demande de bien vouloir approuver cette convention et autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vu, les termes de la convention
- Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer l'équité fiscale et d'optimiser les ressources fiscales

**APPROUVE** le projet de convention d'accompagnement à la fiscalité locale des locaux affectés à l'habitation et aux activités économiques.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention avec ECOFINANCE COLLECTIVITES.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'**unanimité**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT

